



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION DES CHASSEURS DE LA MOSELLE DU 12 AVRIL 2024

Le président LANG ouvre l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs à 17 heures qui se déroule cette année Salle de Conférences du Crédit Agricole, avenue André Malraux à METZ.

Il salue tout d'abord les personnalités présentes :

M. Jean Marie MIZZON	Sénateur de la Moselle
Mme Amandine LAVEAU-ZIMMERLE	Conseillère Municipale de la Ville de Metz et Conseillère Métropolitaine Eurométropole de Metz
M. Claude SOUILLER	Directeur Départemental des Territoires de la Moselle
M. Damien GALLAND	Directeur de l'Agence de l'Office National des Forêts de Metz et Délégué Départemental pour la Moselle, accompagné de M. Philippe HARDY
Mme Odile MOUGEOT	Directrice de l'Agence de Sarrebourg de l'Office National des Forêts
M. Bruno HECKENBENNER	Directeur de la Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est
M. Rabah BELLAHSENE	Directeur Départemental de la Protection des Populations de la Moselle
M. Olivier JACQUE	Chef de l'Unité Chasse et Forêt à la DDT
M. Marc SCHLEMER	Vice-Président de la FDSEA de la Moselle
M. Marc BODO	Secrétaire Général des Jeunes Agriculteurs de Moselle
M. Joël BATTAGLIA	Directeur de la FDC55

MM. Thierry DUVAL et Hervé CARTAILLAC	Représentants le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine	2
M. Patrick FAVROT	Représentant la Fédération de Pêche de la Moselle	
Maître Michel NASOY	Avocat de la Fédération des Chasseurs	
MM. Sébastien MOUGENEZ et Eric MARGUET	Pour l'Office Français de la Biodiversité	

Avant de commencer les travaux de cette assemblée, le Président LANG invite les membres de l'assemblée à observer une minute de silence à la mémoire des Compagnons de St Hubert qui nous ont quittés cette année.

Le règlement intérieur de la FDC57 prévoit le vote à main levée, hormis pour les élections au Conseil d'Administration.

Cette année n'étant pas électorale pour le Conseil d'Administration, les différents votes à l'ordre du jour se feront à main levée.

Pour ce faire, les chasseurs inscrits au vote ont reçu un ou deux cartons correspondant à une voix chasseur, et éventuellement une voix pour l'adhésion territoriale. Certains ont donc deux cartons qu'ils lèveront au moment du vote des différentes résolutions.

Tout le monde étant bien inscrit, le Président LANG clôture l'inscription au vote. Après comptage, sur 150 personnes présentes, 64 se sont inscrites au vote représentant un total de 205 voix.

Avant de commencer les travaux de l'assemblée générale, le président LANG en rappelle l'ordre du jour :

- Rapport moral du Président de la Fédération
- Compte rendu financier 2022/2023
- Affectation du résultat 2022/2023
- Budget prévisionnel 2024/2025
- Rapports des différentes commissions
- Remise de médailles et diplômes
- Questions diverses

I – COMPTE RENDU MORAL DU PRESIDENT

« L'année 2023 aura été, encore une fois, une année de travail intense pour notre Fédération.

L'accord national sur les dégâts de grand gibier signé le 1^{er} mars 2023 entre la Fédération nationale des chasseurs et le monde agricole

L'aide financière accordée par l'Etat sur trois ans a été concrétisée par la signature d'une convention tripartite entre la Préfecture de la Moselle, le FDIDS et la FDC57 en octobre 2023.

Les objectifs de cette convention :

- Elargir la boîte à outil (nous avons déjà tout en Moselle)
- Réduire les dégâts de 30 % en trois ans en termes de surfaces avec pour année de référence 2019.

Pour la Moselle, nous y sommes largement. En 2019 nous avons 2800 ha de dégâts, pour l'année 2023 ont été recensés 950 ha de surfaces détruites. 3

C'est dire le travail effectué par l'ensemble des chasseurs et je tiens à les féliciter.

Bien entendu, il convient de maintenir la pression et notamment au moment des semis.

Les adjudications des chasses communales qui ont lieu tous les 9 ans

Car bien sûr, le point d'orgue de cette année 2023 aura été le renouvellement des baux de chasse.

Ce fut un travail énorme, et à l'heure où je vous parle, toutes les procédures d'adjudications ne sont pas encore terminées, il reste encore quelques lots en cours de relocation.

Votre Fédération a participé à près de 1300 commissions consultatives, et là je tiens vivement à remercier toutes les personnes qui, au sein des associations d'arrondissement, nous ont représentés lors de ces commissions.

Et je sais que cela n'a pas toujours été facile. Près de 110 lots étaient à relouer, 1500 réserves de chasses à renouveler. C'est un nombre de réserves très importants par rapport aux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin qui ont entre 300 et 350 réserves.

Si la volonté de votre Fédération était de voir le prix des baux diminuer, la passion qui entoure souvent cette période cruciale dans la vie des chasseurs, fait qu'au final, nous allons très certainement observer une stabilité des prix, voire une légère baisse du prix moyen à l'hectare.

En effet, que ce soit au niveau du gré à gré, qui a été très largement utilisé par les communes pour la plus grande satisfaction des chasseurs, ou par biais des adjudications et des appels d'offres, malgré quelques disparités, les loyers accusent une légère baisse avec une moyenne de 9.23 €.

Il faut toutefois relativiser ce chiffre, en effet à l'heure actuelle, tous les dossiers de communes ne sont pas encore enregistrés. Les chiffres peuvent donc encore évoluer.

Mais je n'entrerai pas plus dans le détail, je laisserai le soin à Christine MORO de vous en parler tout à l'heure.

Dans ce dossier, je souhaite saluer le travail qui a été effectué en concertation avec l'Administration, et notamment la DDT où nous avons pu mettre en œuvre une plateforme de télédéclaration facilitant ainsi le travail des mairies. Il faut espérer que les maires complètent rapidement les résultats des adjudications sur cette plateforme, sans quoi, la Fédération des Chasseurs ne pourra pas instruire les demandes de plans de chasse.

D'une manière générale, si le travail de concertation est primordial avec l'ensemble de nos partenaires, DDT, ONF, forêt privée, monde agricole, OFB, il existe parfois des points de crispation.

Avec l'ONF et la gestion du cerf les attributions de plans de chasse demandées sont bien trop élevées notamment dans les Vosges du Nord.

Si rien n'est fait, le cerf pourrait disparaître de ce secteur.

Sur le Donon, les prélèvements ont été importants également, il conviendra d'attendre les résultats des comptages afin de voir si les populations se maintiennent et ainsi adapter les prélèvements.

J'espère que les négociations entreprises avec l'ONF vont aboutir à un accord gagnant/gagnant.

Jean Christophe HAMELIN BOYER, président de la commission grand gibier, vous en parlera tout à l'heure.

L'agrainage a été très largement modifié dans notre dernier Schéma Départemental de Gestion Cynégétique concourant aussi à la réduction des dégâts. Les chasseurs l'ont très bien compris et dans une large majorité l'application du SDGC est respectée.

Dans ce domaine également, si la loi doit être respectée, il ne faut pas oublier, l'esprit de la loi comme le disait MONTESQUIEU !!

Il faut faire preuve de discernement dans l'application des textes. Le système d'agrainage permet de maintenir les sangliers en forêt évitant ainsi les dégâts dans les cultures.

Concernant la mise en place de mesures administratives, j'ai (presque) toujours donné un avis favorable aux demandes de l'Administration, lorsqu'il y a des problèmes avérés. A l'inverse, je ne voudrais pas qu'il y ait des abus notamment de certains lieutenants de louveterie. Chacun doit rester raisonnable afin de ne pas envenimer certaines situations.

Je pense que les relations entre chasseurs et louvetiers ne doivent pas être de l'ordre de l'affrontement, le rôle des lieutenants de louveterie est d'avertir les chasseurs en cas de problèmes

de dégâts, bien entendu, en cas de manquement des chasseurs, je donnerai toujours un avis favorable à la mise en place de mesures administratives. 4

Les arrêtés de tirs ne doivent pas s'étendre sur plusieurs mois non plus. Il faut donc trouver un équilibre et des rapports harmonieux entre titulaires de droit de chasse et lieutenants de louveterie.

Je suis persuadé qu'un travail commun autour d'une table et en bonne intelligence est un début de solution à tout problème.

D'une manière générale, nous continuerons à travailler dans un esprit harmonieux, sans excès afin de tendre vers un équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Comme vous le voyez, la vie de la Fédération n'est pas un long fleuve tranquille. Le travail est immense et mon élection au Conseil d'Administration de l'Institut du Droit Local nous amènera peut-être à dépoussiérer l'organisation du renouvellement des baux de chasse pour plus de simplification notamment pour les maires avec la consultation des propriétaires.

Le dérangement climatique est une réalité pour nous tous, le non-respect des panneaux de signalisation en forêt est un réel problème également et je souhaiterais que le Préfet puisse prendre des mesures à l'encontre des personnes qui ne respectent pas la signalétique. En effet, le nombre de battues étaient limitées, la cohabitation avec les non chasseurs est tout à fait possible.

Je vous remercie de votre attention ».

II - COMPTE RENDU FINANCIER

Le Président LANG passe la parole à Christian STAF, trésorier de la Fédération des Chasseurs qui présente et commente le compte de résultat au 30 juin 2023.

Compte de résultat au 30 juin 2023

	Hors Eco contribution	Eco contribution	Total 2022/2023
Produits		1 352 400	1 697 746
Ventes et produits annexes	397 965		
Timbre Fédéral -Adhésion	790 702		
Subventions, aides, remboursements	123 319		
Produits Financiers	12 412		
Produits exceptionnels	13 122		
Reprise sur provisions	0		
Autres Produits	14 880		
Charges	1 279 193	203 161	1 482 354
Achats et charges externes	577 573		
Impôts et Taxes	30 949		
Salaires et charges sociales	458 813		
Dotations aux amortissements	139 165		
Dotations aux provisions	33 003		
Contributions, subventions accordées	34 185		
Autres Charges	0		
Charges Financières	3 208		
Charges Exceptionnelles	2 297		
Impôt sur les Sociétés	0		
RESULTAT	73 207	142 185	215 392

ACTIF IMMOBILISE		1 979 009	CAPITAUX PROPRES		2 872 974
Immobilisations incorporelles	0		Réserve de Gestion	926 462	
Immobilisations corporelles	1 731 120		Réserves immobilisées	1 717 795	
Immobilisations financières	247 889				
			Résultat de l'exercice	+215 392	
Immobilisation en cours	0		Subvention d'équipement	13 325	
			PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		156 130
			Provision retraite	156 130	
			Provision pour risques	0	
ACTIF CIRCULANT		1 712 105	DETTES		662 010
Stocks de marchandises	0		Personnel et Organismes sociaux et fiscaux et autres dettes	129 977	
Avances et acomptes/commandes	0		Dettes auprès des établissements de crédits	236 787	
Créances, Fournisseurs débiteurs	212 712		Dettes fournisseurs	99 066	
Valeurs mobilières de placements	480 702		Dettes fiscales	0	
Disponibilités	959 923		Coop pole agro alim	0	
Charges constatées d'avance	58 768		Produits constatés d'avance	196 180	
TOTAL		3 691 114	TOTAL		3 691 114

Commentaires :**A. COMPTE DE RESULTAT****1-PRODUITS**

Le montant global des produits pour la période du 01.07.2022 au 30.06.2023 représente 1 697 746 Euros, soit une hausse de 18.7%.

A - Ventes et produits annexes pour 397 965 €, en baisse de 12.3 % par rapport à 2021-2022.

B - Timbre fédéral et adhésion pour 790 702 €, en hausse de 8.5 %.

Cette hausse provient du transfert des timbres départementaux vers les timbres nationaux.

C - Subventions reçues pour 468 665 €, en forte hausse +115.9 % par rapport à 2021-2022.

La compensation de la FNC pour la réforme chasse est identique à l'année dernière pour 68 694 € et le guichet unique représente 31.876 euros.

La progression provient des subventions dans le cadre de l'éco contribution soit 345.346 euros (dont 227.599 euros à recevoir).

D - Profits financiers qui représentent 12.412 €, en baisse par rapport à l'année précédente.

E - Produits exceptionnels qui représentent 13.122 € (dont produits sur exercice antérieur pour 6.100 €, une cession d'immobilisation pour 4.500 € et quote-part de subventions d'investissement).

2-CHARGES

Par ailleurs, les charges de l'exercice représentent 1 482 354 €, en hausse de 12.9 %.

Elles se décomposent comme suit :

G - Achats et autres charges externes pour 780.733 € en hausse de 15.4 %.

Avec notamment des dépenses dans le cadre de l'éco contribution pour 203.160 €

H - Impôts et taxes pour 30.948 €, soit une hausse de 48.6 % par rapport à 2021-2022.

Forte augmentation de la taxe sur les salaires +5.696 €

I - Salaires et charges sociales pour 458.813 € en hausse de 8.6 %.

J - Dotations aux amortissements et provisions pour 152.168 €.

K - Subventions accordées pour 30.987 €, en baisse de 5.3 %.

Il a été créé une nouvelle filiale sous forme associative ARBRE 57 dont la dotation pour 1 euro par chasseur représente 7 743 €

L – Les autres frais remboursement permis et cotisation FNPHFSF représentent une dépense de 5.876 €.

M - Charges financières pour 23.208 €

Comprenant des intérêts d'emprunt pour 3.208 € et une dotation pour perte financière de 20.000 € sur notre filiale Coop pôle agroalimentaire

N - Charges exceptionnelles pour 2.297 €.

3-RESULTAT FEDERATION

La différence entre les produits et les charges donne un résultat bénéficiaire **de 215.392 €**, contre un bénéfice 2021-2022 de + 117.258 €.

Il est à souligner que le résultat des dossiers éco contribution représente un solde positif, avant imputation des salaires, frais kilométriques et frais indirects, de 142.185 euros.

Les bénéfices réalisés ces deux dernières années ont permis à la FDC de reconstituer ses réserves et de pouvoir prévoir de nouveaux investissements, notamment avec le rapatriement du parcours de l'examen du permis de chasser de Verny à Morhange sans recourir à l'emprunt.

B. BILAN

Le bilan est équilibré entre actif et passif à	3 691 114 €
Les capitaux propres représentent	2 872 974 €
Les immobilisations s'élèvent à	1 979 008 €
Dont des acquisitions pour 66 062 €	
D'où un fonds de roulement de	893 966 €
La trésorerie s'élève à	1 440 624 €
En augmentation de 215 376 euros par rapport à 2021-2022	

Le contrôle du ratio fonds de roulement sur charges est de 0.64 contre 0.42 pour 2021-2022.

Le Président remercie M. STAF et passe la parole à Mme SALAUN qui représente M. PETITJEAN, notre commissaire au compte.

La commissaire aux comptes donne lecture de son rapport. Elle certifie que les comptes (pour l'exercice 2022/2023) ont été arrêtés par le conseil d'administration du 30 novembre 2023 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Elle rappelle en quoi consiste la mission du commissaire aux comptes :

➤ L'Opinion : « Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. »

➤ FONDAMENT DE L'OPINION

➤ Référentiel d'audit

➤ Indépendance

➤ JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS : destiné à mieux comprendre les fondements de l'opinion

➤ VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Trésorerie : rapprochement des confirmations bancaires, disponibilités, emprunts, analyse des mouvements en espèces...
- Ressources associatives : rapprochement avec logiciel et comptabilité, traçabilité des factures et contrôle numérotation/chronologie...
- Analyse masse salariale : primes, effectif, provision congés payés, provision des indemnités de départ à la retraite...
- Vérifications des documents spécifiques : rapport financier, entités liées, plaquette, annexe...

Le Président remercie la commissaire aux comptes pour son rapport et repasse la parole à Christian STAF qui fait ensuite un point sur les filiales de la Fédération.

CHASSE ET TERRITOIRE DE L'EST

Chiffre d'affaires 2022/2023 : 165 930 €
 Résultat net comptable : - 1902 €
 Capitaux propres : 89 542 €,
 Compte courant de la Fédération des Chasseurs : 208 607 €.

CHASSEURS DE L'EST

Chiffre d'affaires au 31/12/2023 : 163 981 €, soit +2.92 % (159 328 € au 31/12/2022),
 Capitaux propres : 243 491 € (FDC 54, 55, 57, 88).

ARBRE 57

Pour 2022/2023 la FDC57 a versé 7743 € à ARBRE 57 représentant 1€ par validation.
 Depuis 2022 près de 14 dossiers ont été constitués, en vue d'acquérir des terrains. 2 ont abouti, 8 n'ont pas abouti et 4 sont encore en attente de décisions.

Le trésorier passe ensuite à la présentation du budget prévisionnel pour 2024/2025. Le budget prévisionnel est établi sur une base de 7500 chasseurs avec les montants de cotisations suivants : prix du bracelet de 12 €, adhésion territoriale : 50 €, timbre fédéral : 76 €, adhésion ARBRE 57 : 1 € par chasseur, Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage : 0,50 €.

BUDGET PREVISIONNEL du 01.07.2024 au 30.06.2025

	Hors Eco contribution	Eco contribution	Total Budget 2024/2025
Produits	1 364 200	130 000	1 494 200
Ventes et produits annexes	496 600		
Timbre fédéral - Adhésion	821 000		
Subventions, aides, remboursements	34 000		
Produits financiers	12 100		
Produits exceptionnels	500		
Reprises sur provisions	0		
Transfert de charges	0		
Charges	1 332 000	66 450	1 398 450
Achats et charges externes	603 600		
Impôts et taxes	33 900		
Salaires et charges sociales	485 000		
Dotation aux amortissements	152 000		
Dotation aux provisions	0		

Contributions, subventions accordées	53 000			
Charges financières	3 500			
Charges exceptionnelles	0			
Impôt sur les sociétés	1 000			
RESULTAT		32 200	63 550	95 750

Le président LANG remercie Christian STAF pour sa présentation et pour le travail réalisé.

Le Président donne ensuite lecture du texte des résolutions soumises au vote.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'association, sa situation morale et financière, et pris connaissance des comptes annuels afférant à l'exercice clos le 30 juin 2023, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

205 voix pour – 0 contre – Résolution adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire au 30 juin 2023 de 215 391,88 € au compte "réserve de gestion" en totalité.

205 voix pour – 0 contre – Résolution adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer la somme de **67 581,17 €** du compte "réserve immobilisée" au compte "réserve de gestion" pour tenir compte des variations des immobilisations nettes figurant à l'actif. Le compte « réserve immobilisée » se monte donc à **1 717 794,68 €**

205 voix pour – 0 contre – Résolution adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2024/2025 en dépenses et en recettes : Timbre fédéral à 76 euros,

Adhésion territoriale à 50 euros,

Prix du bracelet de marquage à 12 euros pour les espèces chevreuil, daim, cerf et mouflon,

Participation de 0,50 euro par chasseur à la Fondation pour la Protection des habitats de la Faune Sauvage,

Participation de 1 euro par chasseur à l'Association pour la Restauration des Biotopes Ruraux et de l'Environnement en Moselle (ARBRE 57).

205 voix pour – 0 contre – Résolution adoptée

Le président remercie les chasseurs de leur confiance.

Christine MORO, directrice de la Fédération présente ensuite le rapport d'activité de la Fédération. Elle rappelle :

L'opération nationale J'aime la Nature Propre

- 2022 : 7 sites inscrits, 139 participants dont 26 enfants, 14,5 m3 collectés,
- 2023 : 13 sites inscrits, 293 participants dont 56 enfants, 40,5 m3 collectés,
- Un poster spécialement créé bientôt diffusé à toutes les communes,
- Équipés du matériel nécessaire, ils ont pu procéder au ramassage de déchets en tous genres : pneus, tuyaux, grillages, parquet, morceaux de fer, plastique, ...
- La préservation de la Nature fait partie intégrante de la chasse, c'est pourquoi il est important de la respecter et de l'entretenir,
- **Une opération massive les 15, 16 ou 17 mars à l'échelle nationale.**
 - Presque toutes les Fédérations sont engagées,
 - Une communication sur les réseaux télé et radio depuis le février dernier

- 23 sites ont assuré la collecte en Moselle, 718 participants confirmés (526 adultes – 192 enfants) pour 97 m3 de déchets collectés (16,3 tonnes), 6 sites complémentaires hors du Week-end

➤ **Journée St Hubert** : journée Départementale le 21 octobre 2023 à MORHANGE : 17 participants, 8 catégories, 8 races de chiens
 Finale Régionale le 2 décembre 2023 à ATTON : 7 représentants, 7 catégories
 Finale Nationale le 20 janvier 2024 à RAMBOUILLET : 6 représentants et 2 champions de France mosellans.

➤ **Les formations** : régulation Corvidés : 37 personnes, examen initial : 31 personnes, permis de chasser : 277 personnes, permis de chasser accompagné : 5 personnes, formation Garde-Chasse Particulier : 15 personnes, chasse à l'arc : 41 personnes, au total : **406** personnes ont suivi une formation

➤ **Le Cinématir** : Situé au centre de formation de Morhange, lancement le 23 août 2023, formation et perfectionnement ou divertissement. Ouvert à tous et adaptable à toutes les armes de chasse. 63 participants et 45 heures d'utilisation depuis le 23 août 2023

Christine MORO rappelle ensuite l'obligation pour les chasseurs de faire leur formation décennale avant 2030, soit sous forme dématérialisée, soit en présentielle à partir de septembre prochain. Obligation est faite également aux chasseurs de déclarer leurs armes sur le système d'Information sur les Armes (SIA) avant le 31 décembre 2024.

Elle aborde ensuite le projet du parcours du permis de chasser sur le site de la FDC57 à Morhange afin de dynamiser le site et d'accueillir les candidats dans un cadre naturel.

Elle fait part également des projets écocontribution en cours, notamment avec Vigifaune, ainsi que la programme de replantation de haies, détecfaune pour la 2^{ème} année.

Elle donne ensuite les premiers résultats des adjudications :

604 communes sur 725 soit 83 % ont été analysées : 902 lots communaux recensés, 695 en gré à gré (77 %), 100 en adjudication, (11 %), 107 en appel d'offres (12 %)

Prix moyen à l'hectare des chasses communales (bois et plaine confondus) : 9,23 € contre 9,69 € soit une baisse de 5 %, il convient toutefois de modérer cette baisse qui est calculée, en grande partie, sur des loyers fixés en gré à gré. Nombre de réserves : 1 453 (+14 %)

Elle rappelle enfin que les conventions d'appatage et d'agrainage doivent être remises à jour en raison des relocations qui ont pu conduire à des changements de surfaces.

Enfin, elle termine son propos en rappelant les modalités de la réforme de l'indemnisation des dégâts.

1^{er} mars 2023 : accord national FNC, Syndicats agricoles et Chambre d'agriculture.

Octobre 2023 : convention entre le Préfet et FDIDS/FDC57.

Un accompagnement financier sur 3 ans de l'Etat, avec des obligations :

- Réduction des dégâts de 30% en 3 ans (année de référence récolte 2019, pour mémoire 2800 ha pour la Moselle),
- Suivi des prélèvements (2024 : bilan mensuel des prélèvements départementaux sangliers, 2025 : bilan hebdomadaire). Déclaration via internet de tous les détenteurs d'un droit de chasse,
- Participation des territoires qui doit représenter 30% au moins de l'ensemble des recettes (loyer, timbre, etc.),

- Bilan des mesures de gestion sanglier dont : agrainage (SDGC et nombre de 10 conventions), prélèvements de sangliers par mesure (affût, tir de nuit, etc.),

Le président LANG remercie la Directrice pour son exposé très complet et passe la parole à Jean Christophe HAMELIN-BOYER, président de la commission grand gibier.

VI – ETAT DU GRAND GIBIER

M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER précise que ce rapport est le résultat de l'enquête cynégétique, avec près de 89 % de retours. La surface analysée représente 503 828 ha soit 93 %. Il remercie les chasseurs pour leur participation.

L'analyse des résultats est contrastée. Il commence son exposé par la situation du Cerf en Moselle.

LE CERF

Il indique que lors de l'exposition annuelle des trophées de cerfs, il est apparu des disparités en fonction du lieu géographique.

Il revient sur la situation du cerf dans les Vosges du Nord en évoquant la quasi disparition du cerf en raison d'une pression trop importante en matière de réalisation de plans de chasse. Un seul noyau subsiste dans le camp de Bitche.

Il salue le travail de la commission de jugement lors de l'exposition de trophées de cerfs.

Il s'inquiète également de la politique menée sur le massif du Donon où la pression importante des forestiers inquiète le monde cynégétique à tel point que l'ensemble des fédérations partie prenante dans le Donon a décidé de quitter l'observatoire du Donon dans la mesure où la voix des chasseurs n'est pas entendue.

Il donne ensuite les résultats par massif.

Les attributions

Catégorie	Attribution	Réalisation	Taux de réalisation
C1	2636	293	26 %
Biche		422	37 %
Faon		431	37 %
C3	200	61	30 %
Total	2836	1207	

Les données par massif

Massif	Objectifs de prélèvement (C3 compris)	Réalisations (CEI)	Réalisation C3	% réalisation/objectif (hors C3)
Canner	70	61	6	96
Hémilly	1	2	0	200
Vosges du Nord	125	224	8	179
	51 % du tableau de chasse, dont 40 % de biche, est réalisé sur le camp de Bitche et sur les lots périphériques.			
Fénétrange Ouest	10	12	4	160
Fénétrange Est	17	14	0	82
Sanon	50	132	7	278
Donon	670	701	36	110

M. HAMELIN-BOYER commente ensuite, massif par massif les chiffres présentés.

Il rappelle que le principe d'attribution de bracelets indifférenciés repose aussi sur la responsabilisation de chacun et qu'il convient que les chasseurs respectent un certain équilibre lors de leur prélèvement et ne prélèvent pas systématiquement.

Concernant le Donon, il rappelle que c'est sur ce secteur qu'il y a le plus de prélèvements et qu'il convient d'être prudent. Il évoque également la mise en œuvre du tout récent accord passé entre la FNC et l'ONF.

Un grenelle du cerf devrait être organisé courant mai avec l'ensemble des partenaires afin de discuter de la politique à mener en harmonie et en fonction des objectifs de chacun.

LE SANGLIER

Il souligne l'excellent travail fourni au sein du Comité sanglier, qui parvient à faire des analyses fines de terrain avant la prise de décisions. La baisse des dégâts fait que ce travail est réalisé dans un esprit apaisé.

Cette année, 18 353 animaux ont été prélevés contre 18 047 l'année précédente, soit une hausse de 2 %.

39% des prélèvements ont eu lieu à l'affût contre 61 % en battue.

29% des lots ont pratiqué le tir de nuit sans adaptateur à intensification de lumière pour une réalisation de 1 653 sangliers, soit près de 10 % du prélèvement total.

26% des lots ont pratiqué le tir de nuit avec adaptateur à intensification de lumière, pour une réalisation de 2 444 animaux soit 14 %.

Enfin 13% des lots ont pratiqué le tir autour des parcelles en cours de récolte pour un prélèvement de 543 sangliers, soit 3%. Il rappelle **l'obligation de signer une convention avec l'agriculteur au préalable de toute opération.**

8% des lots ont pratiqué le tir au point d'appâtage (tonnelet) pour un prélèvement de 1 436 sangliers, soit 8 %.

Il rappelle également qu'une discussion a eu lieu pour l'utilisation de la caméra thermique. Il indique que la Fédération des Chasseurs estime qu'avec les moyens mis à la disposition des chasseurs, il n'est pas nécessaire d'ajouter la caméra thermique.

Arrondissement	Nb de sangliers prélevés	Surfaces détruites
Boulay	2090	157.27 ha
Château Salins	1966	85.92 ha
Forbach	1427	70.70 ha
Metz-ville et Campagne	3457	274.25 ha
Sarrebourg	3254	125.44 ha
Sarreguemines	3117	114.83 ha
Thionville	3078	131.21 ha

Jean-Christophe HAMELIN BOYER commente ces chiffres et rapproche la diminution des dégâts à la hausse des prélèvements.

Il encourage les chasseurs à poursuivre leurs efforts en matière de prélèvement.

LE CHEVREUIL

Il rappelle que le chevreuil est un animal de bordure et il ne voudrait pas qu'il soit accusé (lui aussi) de commettre des dégâts sylvicoles !

L'instauration du bracelet unique depuis 3 ans n'a pas eu de conséquence sur l'équilibre des prélèvements. Un sexe ratio de 48% de mâle et de 52 % de femelles pour cette année prouve une bonne gestion de l'espèce.

Le Président LANG remercie le président M. HAMELIN-BOYER et passe la parole à Lionel NAVARRO, président de la commission petit gibier.

V – ETAT DU PETIT GIBIER

Lionel NAVARRO présente en premier lieu les prélèvements par espèces.

Espèces	Campagne 2023/2024
Colvert	4 509
Autres canards et rallidés	1 070
Bécassine des marais	242
Bernache du Canada	222
Oie Cendrée	282
Vanneau Huppé	30
Pigeon ramier	5 354
Bécasse des bois	460
Grives	3 201
Alouette des Champs	95
Merle noir	563
Tourterelle turque	33
Lièvre	1 848
Lapin de garenne	78
Faisan commun (hors GIC)	520
Faisan commun (GIC)	36
Perdrix grise	724
Perdrix Rouge	190
Faisan Obscur	365
Faisan vénéré	17

Concernant le gibier d'eau Lionel NAVARRO tient à préciser qu'il se porte bien en Moselle, avec beaucoup d'étangs pour l'accueillir. Il rappelle qu'il faut un biotope favorable afin de pouvoir prélever.

Les prélèvements de lièvre sont stables mais il est inquiet notamment en raison de la présence de VHD retrouvé lors d'analyse. C'est nouveau sur le lièvre et il faudra être vigilant.

Il estime également que la situation de la perdrix grise est inquiétante.

Concernant le GIC faisans «entre Seille et Nied» Lionel NAVARRO rappelle quelques chiffres depuis sa création en 2013 : 34 lots de chasse concernés, 10 400 ha contractualisés, + de 200 dispositifs de piégeage fixes, + de 800 agrainoirs petit gibier et 58 piègeurs.

Il donne ensuite les résultats des comptages faisans de 2023 : 4.1 coqs/100 ha. Il précise également que 94 coqs ont été attribués pour un prélèvement de 36.

Il évoque également les très faibles effectifs du lapin de garenne dus en grande majorité aux maladies successives qui ont décimé les populations.

Pour conclure, malgré les difficultés, il dit tout son plaisir de se retrouver avec son chien dans les plaines et encourage les chasseurs à aménager leur territoire afin de retrouver le bonheur de la chasse au petit gibier.

Le président LANG remercie M. NAVARRO pour son intervention et passe la parole à Gilles HUMBERT qui présente le rapport sur les ESOD, en l'absence de Didier LEFEVRE.

VI – ETAT DES ESPECES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS

Gilles HUMBERT excuse tout d'abord l'absence de Didier LEFEVRE et salue son investissement tant au niveau local que national et sans qui, le piégeage ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui.

Il présente, dans un premier temps, le nombre d'animaux régulés sur les territoires de chasse en Moselle pour la saison 2023/2024. Les chiffres regroupent le piégeage et le tir.
Renard : 5367 (dont 267 piégés), fouine : 112, pie bavarde : 837, corbeau freux : 5049, corneille noire : 5419 (soit 10468 corvidés).

La baisse du piégeage de renard, vient du fait des contraintes importantes et aussi d'une activité chronophage. Il fait remarquer que le prélèvement des renards est en forte baisse, il y a 10 ans, 13 700 renards étaient prélevés. La régulation se fait naturellement avec notamment la gale toujours présente.

Concernant les corvidés, il précise que tous les chasseurs doivent se sentir concernés afin d'éviter les dégâts importants qu'ils commettent notamment aux cultures.

PIEGEAGE EN MILIEU URBAIN

462 communes et 48 entreprises sont en convention « piégeage » avec l'Association des piéreur. Plus de 90 000 € de dégâts recensés. L'association a effectué 200 interventions et 165 attestations ont été récupérées. En ville, ont été capturés : 49 renards, 31 fouines, 70 ragondins.

Gilles HUMBERT rappelle que la classification des ESOD est divisée en trois groupes.

Le 1^{er} groupe,

Six espèces non indigènes désormais classées nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain, **par arrêté ministériel** : le chien viverrin, le raton laveur, le vison d'Amérique, le ragondin, le rat musqué, la Bernache du Canada.

Le 2^{ème} groupe. 10 espèces sont susceptibles d'être classées nuisibles par arrêté ministériel triennal

Les mammifères :

- le renard et la fouine sur tout le département.

Pour les oiseaux :

-le corbeau freux, la corneille noire, la pie bavarde, et l'étourneau sansonnet sur tout le département.

Il rappelle que si nous avons un nombre conséquent d'espèce dans ce groupe 2, celles-ci devraient hélas se réduire. Tous les 3 ans une espèce est perdue, à ce rythme, il s'inquiète du devenir de ce groupe 2. Les associations écologistes se multiplient et attaquent systématiquement tout nouvel arrêté.

Le 3^{ème} groupe : 3 espèces peuvent être classées ESOD par **arrêté préfectoral annuel** (pigeon ramier, sanglier, lapin de garenne).

Seuls le pigeon ramier et le sanglier sont ESOD sur tout le département.

Gilles HUMBERT revient sur une espèce qui pose de plus en plus de problème : le ragondin.

La Bernache du Canada et l'Ouette d'Egypte sont aussi de plus en plus présentes également avec des prélèvements en augmentation. D'un prélèvement de 480 en 2017/2018, près de 3368 ont été prélevés en 2023/2024. Il invite tous les chasseurs à poursuivre les prélèvements sur les espèces ESOD.

Pierre LANG remercie Gilles HUMBERT pour sa présentation.

Il invite ensuite les membres de l'assemblée à visionner un film qui présente l'activité de toutes les associations connexes de la Fédération des Chasseurs de la Moselle.

Le président passe ensuite à la remise de médailles et diplômes.

X – MEDAILLES et DIPLOME

Diplôme de la Fédération : Antoine KOUVER

Médailles de bronze de la Fédération : Gilbert BALDIN, Jean VODUSEK, Dominique GOESTSCH, Thierry JOUVE, Alain WALLERICH et Damien JUNGSMANN.

XI – PAROLE AUX INVITES

M. Damien GALLAND, Directeur Départemental de l'ONF et de l'agence de Metz remercie le président LANG de lui permettre de prendre la parole et se félicite pour le travail effectué avec l'ensemble des partenaires.

Pour les aspects forestiers les problèmes climatiques (sec et pluie) font que la forêt souffre de dépérissement. Le manque de régénération naturelle oblige à des plantations avec des moyens de protection. Il faut également maîtriser l'agrainage et avoir une pression de chasse importante.

Il confirme que le chevreuil pose problème au vu des populations présentes. Concernant les accords FNC/ONF signés en début d'année, ils seront discutés en local au moment des révisions triennales des lots domaniaux.

Il souhaite que la travail se poursuive entre chasseurs et forestiers afin d'avoir des objectifs de gestion durable dans l'intérêt général.

Le Président LANG remercie M. GALLAND et souligne lui aussi l'importance de travailler ensemble dans la recherche d'un équilibre forêt/gibier.

Il passe ensuite la parole à M. Claude SOUILLER, nouveau Directeur Départemental des Territoires de la Moselle qui excuse tout d'abord M. le Préfet qui n'a pu être présent aujourd'hui. Il salue la motivation et le dynamisme du monde de la chasse dans ses exposés. Il salue le travail effectué dans la gestion du sanglier et notamment grâce au comité sanglier mis en place en Moselle depuis de très nombreuses années.

Concernant l'utilisation de la lunette thermique, M. SOUILLER annonce à la tribune que le préfet prévoit, pour une période de six mois, de pouvoir l'utiliser sur l'ensemble du département pour le sanglier. A l'issue de cette période un bilan sera établi.

Concernant le cerf, il a entendu les arguments de chacun, et il s'engage à être vigilant pour ne pas basculer vers un déséquilibre de l'espèce.

Il évoque également le renouvellement des baux de chasse et l'énorme travail réalisé lors de cette période. Il évoque également la sécurité à la chasse et invite les chasseurs à rester vigilant notamment lors des battues.

Il salue également le travail réalisé par les lieutenants de louveterie.

Il termine son allocution en louant le travail de concertation entre toutes les instances qui permet de travailler, dans une ambiance sereine.

C'est au tour de M. Jean Marie MIZZON, sénateur de la Moselle de conclure cette assemblée générale. Il salue le travail de la Fédération des Chasseurs et notamment de sa gestion financière, témoin d'une excellente santé. Il souhaite également souligner le travail du Président LANG qui œuvre afin de toujours trouver des compromis, et parfois faire des concessions.

Il remercie chaleureusement le Président pour son invitation et pour l'excellente qualité des travaux.

Marc OSVALD, président de l'association des chasseurs de Metz-ville et Metz-Campagne, s'interroge sur le paiement des loyers des chasses communales que les chasseurs, à ce jour, n'ont toujours pas reçu.

Le président indique qu'il va se renseigner auprès des services des finances publiques afin qu'ils informent les maires de la marche à suivre.

Plus aucune question n'étant posée, le Président LANG clôture cette Assemblée Générale 2024 et invite les participants au pot de l'amitié.

Le Président :
P. LANG



Le Secrétaire :
F. DRAN

